



COMMISSION PARITAIRE EMPLOI AFB : UN ZÉRO POINTÉ POUR LE PATRONAT BANCAIRE !

Telle est la note qu'auraient méritée les banques AFB en cette rentrée !

En effet, comme à l'habitude, cette réunion était consacrée à l'étude des données concernant l'Emploi, l'Egalité Professionnelle et l'Emploi des Seniors au sein des banques AFB.

FO Banques et Sociétés Financières a rappelé que l'année 2010 s'était terminée par l'annonce euphorique de résultats bénéficiaires des banques quasi historiques (plus de 20 milliards d'euros). Aussi, nous étions en droit d'attendre, pour cette même année 2010, des chiffres concernant l'emploi dans les banques AFB de la même veine.

Hélas ! Tel ne fut pas le cas : en 2010 les banques AFB ont continué à détruire des emplois (plus de 600) !

FO Banques et Sociétés Financières est intervenue pour condamner ces suppressions de postes que rien ne justifie, si ce n'est l'avidité financière de quelques dirigeants et actionnaires.

FO a rappelé que ces suppressions d'emplois avaient, pour première conséquence, une dégradation des conditions de travail du personnel des banques.

Au delà des chiffres eux-mêmes, ce sont les salariés des banques qui souffrent au quotidien du manque de moyens et de l'absence de reconnaissance dans l'exercice de leur travail.

FO Banques et Sociétés Financières revendique l'arrêt des suppressions de postes dans notre profession !

Les effectifs doivent permettre que les conditions de travail des salariés du secteur soient en phase avec les accords signés par les dirigeants de la banque en matière de lutte contre la violence au travail !

Concernant l'égalité professionnelle, le constat effectué lors de cette réunion est pire encore !

Heureusement que le gouvernement a reculé et n'a pas infligé, au 31 décembre, les pénalités encourues par les entreprises en cas de non respect des textes liés à l'égalité professionnelle ; sinon les banques AFB auraient certainement payé de fortes amendes.

Car les banques AFB "affichent" encore, fin 2010, des écarts salariaux entre hommes et femmes inadmissibles !

Pour FO Banques et Sociétés Financières, il est urgent d'agir. Il faut arrêter de "jouer la montre" en attendant tout simplement le départ en retraite de bon nombre de femmes victimes d'écarts salariaux injustifiables, ce qui aura pour incidence d'améliorer mécaniquement les quotas.

Sachez qu'en moyenne à fin 2010, les femmes "Techniciens" au sein des banques AFB ont un salaire inférieur de près de 4 % à celui de leurs collègues hommes.

Pire encore : les femmes cadres gagnent, en moyenne, presque 11 % de moins que leurs homologues masculins !

C'est inadmissible ! Comment oser parler d'égalité professionnelle avec de tels écarts ?

Pour la délégation patronale, cette distorsion est le fruit de "l'histoire du marché du travail", etc. etc. Ben, voyons !

Pour FO Banques et Sociétés Financières, ceci reflète clairement le manque de volonté du patronat bancaire d'établir une réelle égalité professionnelle au sein de notre profession.

Cette absence de volonté des entreprises AFB est encore plus criante lorsque l'on regarde le salaire variable.

Les chiffres sont accablants et profondément choquants.

On constate, par exemple, une moyenne de plus de 17 % d'écart sur les éléments variables de rémunération d'un responsable de point de vente, sachant que sur le salaire fixe, il y a déjà 12,5 % d'écart ! Excusez du peu !

Plus choquant encore, plus de 29 % d'écart sur le salaire variable d'un chargé de clientèle entreprise et, pour en rajouter, plus de 12 % d'écart sur le salaire fixe ! C'est honteux !

Pour rétablir l'égalité, le salaire variable est modifiable à tout moment.

Donc, si on le veut et surtout si l'on s'en donne les moyens, on peut, là encore, instaurer une égalité de traitement entre Hommes et Femmes.

Concernant les Seniors, FO Banques et Sociétés Financières est intervenue pour rappeler que les chiffres prouvent qu'il y a encore beaucoup de travail à effectuer notamment concernant le taux de promotion des salariés âgés de plus de 55 ans car ce dernier reste encore trop faible.

En effet, alors que le taux de promotion est de 11,8 % chez les techniciens de 45 à 49 ans, il n'est que de 6,7 % chez les 55-59 ans... Y a comme un problème, non ?

Puisque l'AFB souhaite maintenir les Seniors dans l'emploi jusque 60 ans et plus, qu'elle commence d'abord par reconnaître financièrement et professionnellement le travail effectué par ces derniers !

Comme pour l'Egalité Professionnelle, tout est une question de volonté.

FO Banques rappelle que même si nous souhaitons de meilleures conditions de travail pour les Seniors, nous revendiquons également toujours la possibilité de partir en retraite à taux plein dès 60 ans.

Pour FO Banques et Sociétés Financières, les résultats des banques (encore en milliards d'euros au premier semestre) doivent permettre d'établir une autre politique de branche concernant l'emploi, les salaires et conditions de travail.

Pour faire évoluer les choses, rejoignez-nous ! Adhérez à FO Banques et Sociétés Financières pour revendiquer, ensemble, une plus juste redistribution des bénéfices des banques... A suivre !